

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020, du règlement ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 17 mars 2020, ce règlement est maintenant en vigueur :

Règlement no 332-2020 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-36, RB-5 et RB-6 à même une partie de la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019 et 328-2019)

Ce règlement vise à créer les zones RA-36, RB-5 et RB-6 à même une partie de la zone RB-4 et modifier la grille des usages et des normes afin d'ajouter lesdites zones et d'en spécifier les usages permis et les conditions d'implantation.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce huitième (8^e) jour du mois d'avril deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le huitième (8^e) jour du mois d'avril 2020, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 avril deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay
Directeur général
et secrétaire-trésorier